

# PROCÈS-VERBAL

Réunion du Comité de direction  
Club nautique de Longueuil inc.

Tenue le mardi 6 mars 2018 à 19 h 00 au chalet du Club

---

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion à 19 h 26 faite par le Vice commodore M. André Bilodeau
2. Appels des dirigeants : par M. Patric Meilleur Secrétaire

<b>Commodore</b>	<b>Poste vacant</b>
<b>Vice commodore :</b>	André Bilodeau
<b>Secrétaire :</b>	Patrick Meilleur
<b>Trésorier :</b>	Julien de Tilly
<b>Maître de port :</b>	Benoit Goyer
<b>Directeur des communications :</b>	Martin Beauchesne
<b>Directeur de l'entretien :</b>	Bryan Petterson ( <i>Poste vacant</i> )

### MEMBRES PRÉSENTS :

Pierre Fleurant  
Roch Francoeur  
Raymond Lavoie  
Marc Patenaude & et son fils Emmanuel.

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour par M. Patrick Meilleur

1. Ouverture de la réunion;
  2. Appel des dirigeants;
  3. Lecture de l'ordre du jour;
  4. Correction et adoption du procès-verbal du 16 janvier 2018;
  5. Lecture de la correspondance;
  6. Suivis des p.-v. antérieurs;
    - Cours de VHF
    - Pilote du Saint-Laurent
    - Escadrille de plaisance
    - Logiciel Anémone
    - Système d'alarme
-

7. Rapport des Officiers;
8. Affaires nouvelles;
  - 8.1 Proposition futurs membres
  - 8.2 Modification Règlement 15.2.1
9. Période de questions ou commentaires;
10. Prochaine réunion;
11. Levée de la réunion

#### **MODIFICATIONS OU AJOUTS À L'ORDRE DU JOUR**

Ajouts au présent ordre du jour :

- 8.3 Assurance réflexion bateau
- 8.4 Système de son
- 8.5 École de Voile
- 8.6. Contrat Directeur Capitainerie (Huis-clos)

Proposé par : M. Patrick Meilleur

Appuyé par : M. Julien de Tilly

Adopté à l'unanimité tel que modifié

#### **4. Corrections et adoption du p.-v. 16 janvier 2018:**

Pas de corrections apportées et le p.-v. est adopté

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Patrick Meilleur

Adopté à l'unanimité

#### **5. Lecture de la correspondance :**

Pas de correspondance pour le mois.

#### **6. Suivis des p.-v. antérieurs :**

**Cours de VHF** : Concernant les cours offerts par l'Escadrille des écluses, il appert que ce soit très difficile de joindre ce groupe. M. Martin Beauchesne dit qu'il va s'en occuper et au pire regarder ailleurs, il y a la Société de sauvetage. Dès qu'une date sera retenue tous seront avisés via courriels par Consuelo. **(À suivre)**

### **Pilote du Saint-Laurent :**

À la suite de la démarche de M. Bilodeau, nous sommes en attente d'une réponse positive ou négative. **(À suivre)**

### **Logiciel Anémone :**

M. Julien de Tilly souligne que lors du contrat d'achat un montant de 1 500.00 \$ en crédit à cette compagnie pour un autre projet non réalisé. Nous avons déboursé pour acheter une option pour la barrière. Actuellement cela ne nous sert à rien. Poursuivre pour une année de plus nous coûterait donc un peu moins considérant ce montant de crédit. Il resterait donc l'essentiel à payer pour l'année.

### **SYSTÈME ALARME :**

Consuelo avise qu'elle a pu s'entretenir avec la compagnie ADT. Une version de mode d'emploi nous est parvenue via courriel. Un document de 40 pages dont la majeure partie qui ne nous concerne pas.

De plus les dessins explicatifs sont tellement petits que difficile de comprendre où ils sont ou à quoi ils correspondent sur le clavier d'alarme. À la suite d'une discussion dernièrement entre M. André Bilodeau et elle-même, un technicien sera demandé pour venir enseigner le fonctionnement avec quelques personnes présentes.

Nous tenterons de faire un mode d'emploi vulgarisé et simple pour tous. J'ai réussi à faire signer la lettre pour M. Alain Charrette pour qu'il soit enlevé de la liste d'appel à titre de responsable.

Benoit Goyer souligne que nous attendrons après l'assemblée générale.

## **7. Rapport des Officiers :**

### **Directeur de l'entretien : (POSTE VACANT)**

#### **Directeur des communications M. Martin Beauchesne (Rapport verbal)**

M. Beauchesne informe que le Souper annuel des membres a eu lieu et bon nombre de membres étaient présents. Encore cette année ce fut un succès. La soirée fut agrémentée du musicien et chanteur Bob Harrison qui avait été réservé par Mme Jo-Ann Montambault.

M. Beauchesne explique qu'un lunch sera aussi servi lors de l'A.G.A.

Proposé par : M. Martin Beauchesne

Appuyé par : M. Benoit Goyer

Adopté à l'unanimité

**Commentaires de membres** : Il faudrait éventuellement que lorsqu'une personne désire offrir un musicien ou autres devrait avertir à l'avance et ce afin d'éviter du doublage.

**Maître de port M. Benoit Goyer (Pas de rapport)**

M. Goyer tient à souligner le fait que nos installations portuaires sont louées à 100 %.

**Secrétaire M. Patrick Meilleur (Pas de rapport)**

M. Meilleur indique qu'il serait souhaitable dans un avenir prochain de s'adjoindre des membres juniors surtout avec l'École de Voile.

Il explique aussi qu'il serait bon qu'éventuellement le mot de passe de la section membres sur le site web soit changé. M. Meilleur indique que nous devrions en reparler à la prochaine réunion.

Il tient aussi à souligner le fait que lors du souper des membres plusieurs commentaient le fait que compléter un formulaire de candidature peut s'avérer difficile.

M. Bilodeau indique que la règle concernant les procédures pour candidats fait partie intégrante de nos Statuts et Règlements et que cela relève de l'assemblée générale ou d'une assemblée spéciale en termes de décisions.

De plus les fumeurs se tiennent près de la porte d'entrée et que cela est incommodant. Avec l'arrivée de nouvelles directives du gouvernement pour les fumeurs, les cendriers devraient être déplacés hors du patio du Club.

Commentaire de M. Benoit Goyer : Il faudrait probablement mettre des pancartes d'avis à ce sujet et M. Julien de Tilly abonde dans le même sens et il faut aussi délimiter une zone fumeurs.

Proposé par : M. Patrick Meilleur  
Appuyé par : M. Martin Beauchesne  
Adopté à l'unanimité

**Trésorier M. Julien de Tilly**

**En caisse en date du jour** : 58 345.00 \$

**Fonds de remplacement** : 132 542.00 \$

**Fonds de contingence** : 3 899.00 \$

M. de Tilly explique qu'en regard des comptes :

**À recevoir à ce jour** : 2 500.00 \$ de M. Daniel Lavoie un locataire malade

**À payer** : 2 000.00 \$

**Montants perçus pour la prochaine saison 2018** : 33 000.00 \$

**L'impôt à payer pour le Club** : 25.00 \$

**Mauvaises créances** : 763.00 \$ depuis quelques années et non récupérable

M. de Tilly demande au Comité de pouvoir faire un transfert de fonds du compte chèques à celui de contingence :

**Résolution 2018-03-16 no. 21**

IL est proposé de faire un virement au montant de 29 553.00 \$ du compte chèques vers le fonds de remplacement étant l'amortissement des immobilisations l'an dernier pour avoir les fonds nécessaires.

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Benoit Goyer

Adopté à l'unanimité

**Résolution 2018-03-06 no. 22**

Il est proposé de transférer 7 537.00 \$ soit du compte chèques soit le surplus de l'année vers le fonds de contingence.

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Benoit Goyer

Adopté à l'unanimité

M. Julien de Tilly fait un survol les états financiers et l'ensemble sera présenté lors de l'A.G.A. Il fera la présentation. M. de Tilly a aussi fait les rapports pour l'impôt vu que la firme est trop dispendieuse ainsi que les frais chargés par Mme Pombert pour sa présence. Il souligne que nous avons des revenus supérieurs puisque Benoit Goyer a fait un bon travail pour louer les installations en 2017.

**Résolution 2018-03-06 no. 23**

Il est proposé par M. Julien de Tilly d'entériner les États financiers et le rapport de la firme comptable APSV.

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Patrick Meilleur

Adopté à l'unanimité

M. Julien de Tilly donne les explications concernant les prévisions budgétaires 2018. Il commente les chiffres entre les résultats réels, résultats prévus. Il ajoute que le tout fut basé en comparaison entre 2017 et cette année et idem quant aux dépenses salariales et autres charges. Il souligne que ce n'est pas immuable et que des ajustements peuvent être faits et il faudra voir en temps et lieux.

### **Commentaire :**

M. Raymond Lavoie demande qu'est-ce qu'il advient de l'éventuel achat d'un petit voilier soit un dériveur pour l'École de voile vu qu'il ne voit rien en ce sens dans les prévisions budgétaires. Il est question de la cotisation de la fédération et cela sera apporté à l'A.G.A.

M. de Tilly dit qu'il est favorable mais il n'a pas été prévu dans le budget. En ce qui a trait à la cotisation chaque individu membre du Club assumerait le coût et cela relève de l'A.G.A.

### **Résolution 2018-03-06 no. 24**

Il est proposé d'entériner les prévisions budgétaires de 2018 comme présentées.

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Patrick Meilleur

Adopté à l'unanimité

### **Vice commodore M. André Bilodeau (Rapport verbal)**

M. Bilodeau informe qu'il a pu contacter M. Martinez de la ville responsable de l'aqueduc. Il a assuré que nous aurons de l'eau permanente et qu'à l'été le tuyau et un renvoi plus gros seront installés. Avec la venue de constructions en hauteur à côté cela va prendre de bons égouts et de l'eau en quantité suffisante

Il informe que le nettoyage du système de ventilation en accord avec Julien fut fait lors du passage de la compagnie d'huile à chauffage. De plus, le réservoir d'huile coulait lors du remplissage et cela pouvait causer une contamination du sol. Nous avons décidé de changer la fournaise au montant de plus ou moins 6 000.00 ainsi que le réservoir à eau chaude. Dorénavant nous avons une fournaise électrique à air pulsé.

De plus, M. Michel Pitcher fut appelé en avance sur la saison pour effectuer la peinture de toute la salle. Il reste la partie de la descente de l'escalier menant vers le sous-sol.

Des lumières de sécurité dans le Club furent installées au dessus des portes et c'est M. Robin Dufour un membre qui est venu installer. Les autres avaient été enlevées et nous n'avons pu savoir où elles étaient passées. Il va revenir au printemps pour remettre en fonction tous les lampadaires extérieurs.

Proposé par : M. André Bilodeau

Appuyé par : M Patrick Meilleur

Adopté à l'unanimité

## Commodore Poste vacant

### Affaires nouvelles :

#### 8.1 Proposition futurs membres.

Le comité responsable de la rencontre avec les demandeurs ont dû reporter la demande de 3 personnes à l'an prochain et 3 candidatures furent retenues.

#### Résolution 2016-03-06 no. 25

Les personnes suivantes sont acceptées soit : M. Joël Arpin du voilier Figaro, Mme Nancy Boudrias du voilier Écume et M. Jean Duval du voilier Vahiné.

Proposé par : M. Benoit Goyer

Appuyé par : M. Martin Beauchesne

Adopté à l'unanimité

#### 8.2 Modification des Règlements administratifs 15.2.1.

À la suite d'une discussion faite préalablement entre les membres du Comité de direction et à la recommandation de M. Benoit Goyer le Maître de port, la date pour le changement d'emplacement sera dorénavant le 1<sup>er</sup> novembre de chaque fin de saison.

#### Résolution 2018-03-06 no. 26

Il est donc proposé de modifier l'article 15.2.1 de la façon suivante : Dorénavant toutes demandes de changements d'emplacement devront s'effectuer au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre de chaque fin de saison de navigation.

Proposé par : M. Benoit Goyer

Appuyé par : M. Patrick Meilleur

Adopté à l'unanimité

#### 8.3 Réflexion assurances

M. Raymond Lavoie a fait des recherches concernant les assurances de personnes possédant des bateaux. Il tenait à en faire part au Comité et membres présents.

M. Lavoie a fait des recherches auprès d'un assureur . Il souligne qu'une assurance bateau n'est pas une assurance résidentielle et lorsque la personne s'amarre à un quai et ne navigue pas n'est pas permis.

Après la sortie de l'eau :

Ma police ne couvre pas l'habitation sur mo bateau. S'il y avait feu, je ne serais pas assuré pour la perte ou les dommages sur mon bateau. Par contre certains contrats conservent la partie *responsabilité civile*

Si après un sinistre on démontre que j'utilise mon bateau comme résidence principale et ce même si j'ai déclaré que ma résidence est ailleurs ex. chez un ami. La compagnie pourrait annuler la partie responsabilité civile si elle démasque une fausse déclaration.

Un bateau n'est pas une roulotte. Il semble que peu d'assureurs donneraient la possibilité de modifier cette section et autoriser l'habitation hivernale et les risques encourus pour l'assurance du Club.

Mon assureur me protège pleinement si je fais une réparation hors la saison estivale et que je n'habite pas mon bateau. Il y a une foule d'exclusions et les gens ne lisent pas et faut vérifier.

L'intégralité de cette réflexion est déposée en annexe du p.-v.

M. Julien de Tilly dit que nos assurances du Club nautique demandent de ne pas habiter entre le 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> avril.

M. Francoeur dit qu'il faut demander les enregistrements et l'immatriculation du bateau et vérifier la propriété du bateau. Faut voir à vérifier si tout concorde.

M. de Tilly dit que nous exigeons le contrat de vente de la personne. Faudrait exiger des gens la preuve de la responsabilité civile et que celle-ci couvre l'année calendrier. Dans le cas des personnes ayant des bateaux de moins de 25 pieds, ils se servent de leur assurance habitation.

M Benoit Goyer dit qu'il faut exiger de chaque utilisateur sa preuve d'assurance à jour et cela vaut pour les membres et locataires et c'est obligatoire.

#### **8.4 Système de son**

M. Martin Beauchesne veut autoriser l'achat du système de son de M. Roch Francoeur et ça fait quelques années qu'on a des soumissions pour ce système.

M. Francoeur dit que ça vaut près de 3 000.00 \$ et il est prêt à 50 % du prix soit 1 500.00 \$ Soit les boîtes de sons, moniteurs, micros etc. avec coffres de transport.



**Résolution 2018-03-06 no. 27**

Il est proposé de faire l'achat du système de son tel que décrit au montant de 1 500.00 \$

Proposé par : M. Martin Beauchesne

Appuyé par : M. Patrick Meilleur

Adopté à l'unanimité

**8.5 École de voile**

M. Lavoie explique que ce fut discuté. Mme Marti demande que quand quelqu'un fait un rapport de l'école, il serait préférable d'avoir un rapport écrit.

M. Lavoie dit que ça prendrait un délégué officiel de l'École de voile

**8.6 Contrat Directeur Capitainerie (Huis-clos)**

**9. Période de questions et commentaires :**

Pas de questions ou commentaires.

**10. Prochaine réunion**

La prochaine réunion sera déterminée par le prochain Comité de direction.

**11. Levée de la réunion**

Levée de la réunion est faite à par le Vice commodore à 22 h 00.

---

André Bilodeau, Commodore

---

Secrétaire Patrick Meilleur